



Le Plan Etudiants deviendrait-il un moyen d'opérer une sélection à l'entrée de l'université ?

Le 24 Janvier dernier, le **projet de loi relatif à l'Orientation et à la Réussite des Étudiants**, adopté par l'Assemblée Nationale en Décembre a fait l'objet de **plusieurs propositions d'amendements en commission sénatoriale**.

Pour l'ARES, le **projet de loi modifié** par la Commission de l'Éducation du Sénat instaure une véritable sélection à l'entrée de l'Université et **confirme les craintes évoquées** quelques mois auparavant.

Les amendements proposés ouvrent la voie à une **fixation des capacités d'accueil arbitraire imposant de tenir compte des taux de réussite et d'insertion professionnelle**.

L'insertion professionnelle est une notion trop vaste : les licences sont très générales et touchent à divers domaines professionnels difficilement déterminables. L'insertion professionnelle ne peut servir d'indicateur pour fixer ces capacités d'accueil.

Quant au taux de réussite, il est variable puisqu'il dépend d'un bon choix d'orientation et n'a aucune légitimité à être pris en compte dans la détermination des capacités d'accueil.

Dans un contexte de démocratisation de l'accès à l'Enseignement Supérieur, il est **inacceptable de refuser l'accès des étudiants à l'Université** et ainsi d'**instaurer une sélection élitiste**.

Nous vivons dans un monde en pleine mutation, les secteurs d'emplois sont très fluctuants. La vision adéquationniste et à court terme n'a pas sa place dans un projet de loi qui se veut transversal visant à réformer le premier cycle de licence sur le long terme.

Il serait **insensé et contraire à l'esprit porté par le Plan Étudiant qu'un tel texte soit adopté**. En conséquence, l'ARES appelle les sénateurs à ne pas voter le projet de loi en l'état.

Le droit pour tous les étudiants de poursuivre la formation qu'ils désirent est fondamental. L'ARES est **opposée à toute forme de sélection** et n'hésitera pas à **agir si le projet de loi actuel n'est pas modifié**.

Contacts presse :

- **Simon Valloire**- Président - president@fede-ares.org - 06.85.41.75.83 / 06.38.75.02.96
- **Amélie Rougier**- Attachée de presse - amelie.rougier@fede-ares.org - 06.46.82.30.16